

**Sika France S.A.S**  
**84, Rue Edouard Vaillant**  
**93350 LE BOURGET**

**A l'attention de Mme Violaine WEIBEL**

N/REF. : AFFAIRE n° 100-744-21-02

Trappes, le 30 avril 2021

**OBJET** : Système d'étanchéité de toitures « Sarnafil® TG 66 F - Pose en indépendance sous lestages »

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'enquête relatif au procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

**LE RESPONSABLE D'AFFAIRE**

**IDRISSA BOUREIMA**



**PJ** : sus mentionnée(s)

**Sika France S.A.S**  
**84, Rue Edouard Vaillant**  
**93350 LE BOURGET**

N/REF. : AFFAIRE n° 100-744-21-02

Trappes, le 30 avril 2021

**RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE  
D'APTITUDE A L'EMPLOI**

**Systèmes d'étanchéité de toitures  
Sarnafil® TG 66 F  
Pose en indépendance sous lestages  
Climats de plaine et de montagne**

Destination : **Utilisation des membranes synthétiques d'étanchéité de toitures en FPO (polyoléfines flexibles copolymères polypropylène) Sarnafil® T, pour réaliser l'étanchéité monocouche en indépendance sous lestage des toitures-terrasses**

Demandeur : **Sika France S.A.S  
84, Rue Edouard Vaillant  
BP 104  
93 351 LE BOURGET CEDEX**

Nombre de pages : **4+ CCT « Systèmes d'étanchéité de toitures Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21**

**REDACTEUR : I. BOUREIMA**



## 1. OBJET

La société Sika France S.A.S a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE une enquête technique d'aptitude à l'emploi du procédé « Systèmes d'étanchéité de toitures - Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21.

La mission d'ALPHA CONTROLE est strictement limitée à un avis concernant la solidité et l'étanchéité du procédé.

La prestation d'ALPHA CONTROLE ne vise pas les aspects : thermique, acoustique et sécurité incendie.

Le présent avis n'est valable que pour les chantiers réalisés en France Européenne.

## 2. DESTINATION DESCRIPTION DES DIFFERENTES FEUILLES

Le système, objet du présent rapport, concerne la mise en œuvre de revêtements d'étanchéité monocouches en FPO Sarnafil T.

Les feuilles d'étanchéité seront appliquées en indépendance sous lestage des toitures-terrasses.

Le procédé vise les climats de plaine et de montagne.

Le présent rapport valide le domaine d'emploi prévu à l'article 1 du CCT examiné.

## 3. ELEMENTS PORTEURS ET SUPPORTS

Les supports et éléments porteurs admis pour le procédé sont :

- Les éléments porteurs en maçonnerie conformes à la NF P 10-203 (DTU 20.12) ;
- Les éléments porteurs en tôles en acier nervuré, cités dans le CCT ;
- Les éléments porteurs en bois, définis dans le CCT ;
- Les supports en panneaux isolants conformes à leurs avis techniques autorisant leur utilisation sous lestage envisagé par le cahier des charges objet du présent rapport.

*N.B. Les supports et les éléments porteurs admis pour le procédé sont cités à l'article 1 du CCT objet du présent rapport.*

## 4. REFERENTIEL

Le CCT « Systèmes d'étanchéité de toitures Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21.

Normes et recommandations professionnelles :

- La NF P 10-203 (DTU 20.12) pour les éléments porteurs en maçonnerie ;
- La NF P 84-204-1-1 (DTU 43.1) étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine ;
- La NF P 84-211-1-1 (DTU 43.11), étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de montagne ;
- La NF P 84-207 (DTU 43.4) pour les éléments porteurs et supports en bois et panneaux dérivés du bois ;
- La NF P 84-208 (DTU 43.5) pour la réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses
- La NF P 84-206 (DTU 43.3) pour les éléments porteurs en TAN et l'e-Cahier du CSTB 3537\_V2 de janvier 2009 concernant les panneaux isolants non porteurs mis en œuvre sur éléments porteurs en TAN dont l'ouverture haute de la nervure est supérieure à 70mm dans les départements européens ;
- Les DTA des éléments porteurs en béton autoclavé ;
- Les DTA ou documents d'agrément des différents panneaux d'isolation thermique.

## 5. FABRICATION ET AUTOCONTROLE

Les feuilles d'étanchéité Sarnafil sont produites à l'usine Sarna à Sarnen (Suisse).  
L'unité de production fait l'objet d'une certification ISO 9001 gage de constance de la qualité de fabrication.

## 6. RECOMMANDATIONS

La mise en oeuvre devra être réalisée conformément au cahier des charges du CCT « Systèmes d'étanchéité de toitures Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21.

Une attention particulière devra être accordée au respect des conditions suivantes :

- Les supports doivent être secs et propres au moment de l'application du procédé,
- Les anciens supports doivent faire l'objet d'une étude de diagnostic préalable. L'emploi du procédé pourra être envisagé lorsque l'étude précitée en conclut favorablement (ex. compatibilité du support avec le procédé ou certains de ses composants, état et compatibilité du support porteur etc.).
- Concernant la protection en dur par dallage, deux possibilités s'offrent aux constructeurs :
  - 1.) en l'absence d'isolation thermique et de circulation de nacelle - réalisation selon les prescriptions du DTU 43.1 ;
  - 2.) en présence d'isolation thermique - dallage dimensionné et réalisé selon la NF P 10-203-1 (DTU 20.12 annexe D) et la NF P 11-213 (DTU13.3) « Dallages- Conception, calcul et exécution », ainsi que la norme NF P 75-401-1(DTU 45.1) et le Cahier du CSTB 3230 V2 pour la prise en compte de la compressibilité de l'isolant thermique pour le dimensionnement du dallage (prise en compte des caractéristiques Rcs et ds de l'isolant thermique). Dans ce deuxième cas, la couche de désolidarisation sous dallage peut être constituée d'un non tissé surmonté par une feuille de polyéthylène, puisque le dallage sera conçu et réalisé selon les règles du référentiel précité.
- En cas de fixations mécanique de l'isolation thermique et de protection de l'étanchéité par dalles sur plots des attelages dits « au pas » seront nécessaires selon la déformation de l'isolant. Ce point devra obligatoirement faire l'objet d'une évaluation préalable avant tout démarrage de travaux.
- La mise en œuvre du procédé doit être réalisée par des sociétés qualifiées ou agréées par Sika France S.A.S
- Les entreprises de pose doivent employer du personnel formé par Sika France S.A.S. à la mise en œuvre des membranes d'étanchéité en FPO Sarnafil.
- Sika France S.A.S. doit porter assistance technique sur simple demande de tout applicateur du procédé.

## 7. CONCLUSION

L'examen du CCT « Systèmes d'étanchéité de toitures Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21, et les éléments d'informations fournis par la société Sika France S.A.S, nous permettent de conclure que la solidité et l'étanchéité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

## 8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé, objet de la présente enquête conformément aux prescriptions du CCT « Systèmes d'étanchéité de toitures Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6 et 7).

**Cette appréciation est valable jusqu'au 30 avril 2024.**

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un Avis Technique ou DTA couvrant la totalité des domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit obtenue avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au CCT « Systèmes d'étanchéité de toitures Sarnafil TG 66 F – Pose en indépendance sous lestages - Climats de plaine et de montagne » - Edition n°2-04/21.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTROLE.